



## Filière sociale

### P.P.C.R.

# Pour une Profession aux Compétences enfin Reconnues !!!

## Une filière non reconnue et même rabaissée au fil des réformes

Depuis plusieurs années, les agents de la filière sociale des ministères économiques et financiers (assistants de service social de catégorie B et conseillers techniques de service social chargés de région de catégorie A) se battent pour obtenir la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles et des missions qui leur sont confiées par le Secrétariat Général.

Le statut actuel de ces deux corps techniques ne reconnaît pas le travail d'évaluation et d'expertise sociale effectué par les assistants de service social et les missions d'encadrement et de gestion RH remplies par les conseillers techniques de service social.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le nouveau Régime Indemnitaires de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a fixé des plafonds de primes inférieurs aux plafonds de la catégorie B pour

les ASS et de la catégorie A 1<sup>er</sup> niveau pour les CTR SS.

Depuis 1972, la loi reconnaît et prévoit « un salaire égal pour un travail de valeur égale ». Ce principe permet de comparer les fonctions de ces professionnels avec des emplois différents de même valeur et de considérer qu'il y a une sous-valorisation de ces 2 corps, occupés à forte majorité par des femmes.

Non seulement, l'administration ne reconnaît pas à sa juste valeur les compétences, les qualifications professionnelles et les missions qui sont celles de la filière sociale, mais en plus au détour des multiples réformes menées ces dernières années, en contradiction totale avec une montée en charges et en responsabilités de l'ensemble de la filière sociale aux MEF, il est constaté un ralentissement de leur carrière et de leurs régimes indemnitaires.

### Focus sur les assistants de service social

La requalification de la filière sociale est une question récurrente dans la Fonction publique, mais aussi dans tout le secteur privé et associatif. Dès 1990, les ASS revendiquent la reconnaissance de leurs métiers et leur évolution au niveau licence, ce qui correspond à la catégorie A-type dans la Fonction publique et par un statut cadre dans le secteur privé.

Depuis 2011, l'Union Européenne a reconnu le DEASS au niveau licence, ce qui va se traduire par une reconnaissance de la qualification au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en catégorie A dans les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR).

Le RIFSEEP a eu comme conséquences de bloquer la progression des ASS en service déconcentré au 11<sup>e</sup> échelon (sur 13) et les ASP au 10<sup>e</sup> en administration centrale et au 8<sup>e</sup> échelon (sur 11) en service déconcentré.

Un maintien indemnitaires est garanti pour les ASS/ASP positionnés actuellement dans ces échelons.

Pour ceux qui les intégreront dans l'avenir, la perte indemnitaires annuelle s'élèvera jusqu'à 1 619 €.

### Focus sur les conseillers techniques de service social

Les CTR SS assurent le fonctionnement du réseau de service social sur l'ensemble du territoire national avec un niveau de compétences certaines. Ces compétences sont bien reconnues par le Secrétariat Général, puisqu'il y est fait très régulièrement appel.

Mais identification ne veut pas dire reconnaissance, puisque depuis la création de la fonction de CTR SS aux MEF en 1997, malgré une montée en charge exponentielle des responsabilités, de l'activité et des tâches au quotidien, ils sont maintenus dans un statut de cadre de proximité en « petit A »; alors que les fonctionnaires

exerçant le même type de missions, exposés au même type de sujétions et justifiant du même niveau de responsabilités ont une reconnaissance autre, tant statutaire que financière.

Le CIGEM mis en œuvre en octobre 2012 a eu pour incidence pour les CTR SS positionnés au 8<sup>e</sup> échelon de perdre la totalité de leur ancienneté (pouvant aller jusqu'à plusieurs années).

Le CIGEM a eu également comme effet de ralentir le passage d'échelons.

## Une filière sociale fortement mobilisée qui conduit des actions

### *Les ASS sont mobilisés depuis plusieurs mois maintenant...*

- Pétition interministérielle pour une vraie reconnaissance dans l'application du RIFSEEP (nov. 2015) ;
- Courrier adressé à la directrice des ressources humaines (décembre 2015 et reprise en mars 2016) ;
- Saisine individuelle de la cellule diversité pour traitement discriminatoire du dossier professionnel ;
- Non remontées - sauf exceptions - des aides pécuniaires (action commencée en décembre 2015 et reprise en mars 2016) ;
- Non renseignement de l'outil statistique ;
- Non présentation du CRA.

### *Les CTR SS mobilisés depuis plusieurs années ont mené des actions ces 2 dernières années :*

- Interpellation des ministres et du Secrétariat Général des MEF (juillet/août 2014) ;
- Travail de description de la spécificité de leurs missions distinctes et plus larges que celles décrites dans la circulaire de la DGAFP (juillet 2015) ;
- Non transmission du DUERP des ASS (novembre 2015) ;
- Pétition interministérielle pour une vraie reconnaissance dans l'application du RIFSEEP (nov. 2015) ;
- Entrevues avec la directrice des ressources humaines en juin 2015 et avril 2016 ;
- Saisie individuelle de la cellule diversité pour traitement discriminatoire (mars 2016) ;
- Non transmission des CREP (mars 2016) ;
- Non participation à la rédaction du rapport national

d'activité du service social (1<sup>er</sup> trimestre 2016) ;

- Ne plus rendre aucun travaux d'analyse ou d'expertise (comme ceux en cours : continuité de service, démarche performance, étude sur les aides pécuniaires) ;
- Non communication à DRH3C des événements graves.

*L'administration s'est d'abord défaussée sur la mise en place du corps interministériel de la filière sociale des administrations de l'État à Gestion Ministérielle (CIGEM), puis du RIFSEEP et maintenant du PPCR.*

*Chaque réforme ayant été annoncée comme une progression avec les effets que l'on sait (!), comment la filière sociale ne peut-elle pas éprouver quelques craintes face à une énième réforme - celle du PPCR prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ?*

**Aujourd'hui, il est enfin nécessaire de voir aboutir ces revendications, de s'inscrire dans un mouvement unifié.**

**Si le cadre est défini par des textes DGAFP, la démarche doit être commune pour qu'ils évoluent. Ensemble et seulement ENSEMBLE, la filière sociale peut peser afin d'obtenir un déroulement de carrière cohérente et à sa juste valeur.**

**Faute d'avoir évalué en temps utile l'importance de ce dossier et les revendications de l'ensemble de la filière sociale, l'administration est responsable des conséquences que le mouvement engagé fait peser sur l'ensemble des agents et notamment les plus fragiles.**

## Les agents de la filière sociale exigent donc la reconnaissance de leurs qualifications

*La filière sociale demande à ce que les exigences portées par l'administration à son encontre soit mises en corrélation au travers d'une véritable reconnaissance statutaire et la mise à jour de la circulaire des missions du service social datant de 2005.*

### **La filière sociale demande :**

- L'ouverture de véritables négociations sur la reconnaissance et la valorisation de leurs métiers au sein d'un corps de catégorie A et A+ ;
- Une clarification du rôle des MEF dans la défense et la représentation des corps sociaux en CIGEM (DGAFP ou MAS) ;
- La signature de la charte de fonctionnement avec le MAS dans le cadre du CIGEM ;
- Des mesures indiciaires et de compensations de sujétions spécifiques qui s'appliquent à tous les agents de la filière ;
- Une seule grille indemnitaire (administration centrale) ;
- Un parcours professionnel permettant une véritable évolution de carrière.

**La démarche doit être commune** afin que le sujet de la NBI (sensible) aboutisse non pas à quelques points à donner en pâture, mais s'inscrivent dans une vraie reconnaissance.

**La démarche doit être commune** afin que la revalorisation du régime indiciaire promis dans le cadre du PPCR soit une vraie reconnaissance.

**La démarche doit être commune** car la filière sociale n'est pas une filière au rabais, mais elle est composée de professionnels qui obtiennent aujourd'hui bien plus de reconnaissance du terrain que de leur direction.

**Cette direction** qui joue la carte du temps et des mesurètes pour éteindre un mouvement.

**Cette direction** qui louvoie depuis des années.

**Cette direction**, qui s'était refusée à tout dialogue social constructif, a promis de s'engager dans un cycle de groupes de travail qui débutera le 12 mai 2016.

**Cette direction doit s'impliquer dans une vraie reconnaissance de la filière sociale.**